

**SAS GRIMAUULT PAILLE ET FOURRAGE
LA CROIX DAVID
86110 CRAON**

Date le : 19-01-2023

**PREFECTURE DE LA VIENNE
(bureau de la protection de l'environnement)**

**7 place Aristide Briand
86000 POITIERS**

Monsieur le Préfet,

En application du guide d'appui de dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie (D9), nous vous informons que notre défense incendie permettra d'assurer un débit de 120 m³/ heure pendant 2 heures.

Cette défense incendie sera constituée par :

- Une réserve incendie de 240 m³

Ou

- 2 réserves incendie de 120 m³

Nous portons également à votre connaissance que le site dispose d'un captage d'eau permettant de compléter la défense incendie.

Thierry GRIMAUULT

SAS GRIMAUULT Paille & Fourrage
4, rue des Iris - La Croix David - 86110 CRAON
Capital 15 200 €
SIRET 8611026600027
N° TVA FR 86 237881027
Tél 05 49 60 02 25
contact@grimault-paille-fourrage.fr

Tableau 3 – Risques industriels : détermination du débit requis

<p>Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence</p> <p>- 2 bâtiments ouverts au 100% du permis avec chacun une capacité de stockage de 20000 m³</p>				
<p>Principales activités</p> <p>- Stockage de foin et paille</p>				
<p>Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)</p> <p>- Paille de foin - hauteur max bâtiment 3,9m</p>				
<p>HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾</p> <p>- Jusqu'à 3 m 0</p> <p>- Jusqu'à 8 m +0,1</p> <p>- <u>Jusqu'à 12 m</u> 0 +0,2</p> <p>- Jusqu'à 30 m +0,5</p> <p>- Jusqu'à 40 m +0,7</p> <p>- Au-delà de 40 m +0,8</p>				
<p>TYPE DE CONSTRUCTION ⁽⁴⁾</p> <p>- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 60 -0,1</p> <p>- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 30 0 +0,1</p> <p>- Résistance mécanique de l'ossature < R 30 +0,1</p>				
<p>MATÉRIAUX AGGRAVANTS</p> <p>Présence d'au moins un matériau aggravant ⁽⁵⁾ +0,1 0 0</p>				
<p>TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES</p> <p>- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) -0,1 0 0</p> <p>- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels ⁽⁶⁾ -0,1 0 0</p> <p>- Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 ⁽⁷⁾ -0,3 0 0</p>				
<p>Σ coefficients / +0,3</p>				
<p>1+ Σ coefficients / +1,3</p>				
<p>Surface (S en m²) 1800 / 1800</p>				
<p>$Q_i = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \Sigma \text{Coef})$ ⁽⁸⁾ / 248,4 $(\frac{30 \times 1800}{500}) \times (1 + 1,3)$</p>				
<p>Catégorie de risque ⁽⁹⁾</p> <p>Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$</p> <p>Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ 248,4 x 0,5 / 124,2</p> <p>Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$</p> <p>Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$</p>				
<p>Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau ⁽¹⁰⁾ : Q_{RF}, Q_1, Q_2 ou $Q_3 \div 2$ / /</p>				
<p>DÉBIT CALCULÉ ⁽¹¹⁾ (Q en m³/h) 124,2</p>				
<p>DÉBIT RETENU ^{(12) (13) (14)} 120 m³</p>				